

OPERATION PILOTE DE PRISE EN COMPTE DU GENRE

Aménagement de l'esplanade Jean Cagne renommée Frida Kahlo à Vénissieux



CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DESIGNER D'ESPACE

PROGRAMME MOBILIER URBAIN ET SIGNALETIQUE

Juillet 2023

1 Sommaire

1	Sommaire	2
2	Descriptif synthétique de l'objet du marché	4
3	Le contexte urbain	5
3.1	La commune de Vénissieux	5
3.2	Les quartiers du plateau des Minguettes à Vénissieux	5
3.3	La ZAC Armstrong	6
4	Les différentes étapes constitutives du projet urbain	7
5	Les avancées du projet	10
5.1	250 ménages relogés et 405 logements démolis	10
5.2	300 logements réhabilités et résidentialisés	10
5.3	Espaces publics réalisés (Programme des équipements publics de la ZAC)	11
5.3.1	Phase 1 : 2012/2013	11
5.3.2	Phase 2 Juin 2016	13
5.4	Programme de construction neuf de la ZAC	14
5.4.1	Bureaux réalisés	14
5.4.2	Programmes de logements	14
5.4.3	Lot 1 : Ilot de fraîcheur	17
6	Reprise de l'esplanade Jean Cagne renommée Frida Kahlo	18
6.1	Origine de l'opération	18
6.2	Démarches engagées et équipe de maîtrise d'œuvre	18
6.3	Etudes préliminaires : 2 scénarios contrastés (cf études en annexes)	18
6.3.1	Ambiance n° 1 : la promenade jardinée	18
6.3.2	Ambiance n° 2 : Les pelouses arborées	19
6.4	Eudes d'AVP (cf études en annexes)	20
6.5	Volet concertation	21
6.5.1	Etudes préliminaires Évènement du 12 octobre 2022 (cf dossier en annexe)	21
6.5.2	Etudes AVP Évènement du 24 mai 2023 (cf dossier en annexe)	21
6.6	Intégration des accès pompiers aux façades bâtiments LMH sur l'esplanade	22
6.7	Objet du présent marché : compléments de mobilier et de signalétique designs sur le thème de Frida Kahlo à concevoir en concertation avec les habitants	22
7	Organisation	23
7.1	Modalités de réalisation des espaces publics : convention de transfert de maîtrise d'ouvrage	23
7.2	Le pilotage de la mission	23
7.3	Les instances de conduite du projet	23
7.4	Les personnes à associer dans le cadre de la mission	24
7.5	Remise ultérieure d'ouvrage	24
7.6	Le CSPS	24
8	Méthode, calendrier, coût et le périmètre de prestation	25

8.1	Le périmètre _____	25
8.2	Les coûts et contenu de l'opération _____	25
8.3	Méthode et compétences requises _____	26
8.4	Calendrier et délais _____	26
8.5	Contraintes de chantier _____	26
9	Présentation des missions _____	27
9.1	Mission complète de maîtrise d'œuvre _____	27
9.1.1	Mission de base de maîtrise d'œuvre _____	27
9.1.2	Mission d'Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) _____	27
9.2	Missions complémentaires _____	27
9.2.1	Mission complémentaire n°1 : Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de participation du public et plus particulièrement des femmes et des enfants _____	27
9.2.2	Mission complémentaire n°2 : Communication (conception et réalisation des supports de communication) _____	28
10	Le programme _____	28
10.1	Les enjeux de prise en compte du genre et de la prévention situationnelle élargie à l'ensemble des (ré)aménagement futurs dans le cadre d'une démarche participative _____	28
10.1.1	Prise en compte du genre _____	28
10.1.2	Prévention situationnelle _____	29
10.2	Le programme de création de mobilier et de signalétique design sur le thème de Frida Kahlo 29	
10.2.1	Démarche design sur le thème de Frida Kahlo _____	29
10.2.2	Mobilier : Compléter les assises conçues par la maîtrise d'œuvre en béton réemployé du site (éléments principaux) _____	29
10.2.3	Signalétique _____	29
10.2.4	Construire le projet avec la participation des habitants _____	30
10.2.5	Communication du projet _____	30
10.3	Les matériaux du mobilier en vue de sa gestion et pour sa pérennité, et de la signalétique _____	30
10.4	Démarche environnementale _____	31
10.4.1	Matériaux durables et réutilisation de matériaux _____	31
10.4.2	Les modes actifs et la prévention situationnelle _____	31
10.4.3	Une conduite de chantier intégrant les contraintes du site _____	31
11	LES ANNEXES _____	31
11.1	Jointes au DCE _____	31
11.2	Consultables sur internet _____	32

2 Descriptif synthétique de l'objet du marché

La Métropole de Lyon est maître d'ouvrage de l'opération de la ZAC Armstrong à Vénissieux via sa Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Urbaine, qui la pilote en régie directe en coordination avec l'équipe du Grand Projet de Ville de Vénissieux, et la Ville de Vénissieux. Cette opération fait partie d'un projet urbain d'ensemble inscrit au Programme National de Renouvellement Urbain conventionné avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Le périmètre de l'opération (5,5 ha) se situe sur le plateau des Minguettes entre l'avenue Jean Cagne, la rue Pierre Dupont, les avenues Division Leclerc et du 8 mai 1945, face au centre commercial Vénissy.

L'opération de la ZAC Armstrong est en voie d'achèvement. Les espaces publics ont été livrés entre 2013 et 2016. Les programmes de construction (logements) ont été commercialisés. La dernière livraison est intervenue en mars 2023.

La Métropole a lancé une opération pilote de prise en compte du genre pour les derniers aménagements à réaliser d'ici 2024, parmi lesquels figure la reprise de l'esplanade Jean Cagne, renommée Frida Kahlo, en vue de la végétaliser et de la désimperméabiliser. Le réaménagement de l'esplanade est étudié dans une démarche frugale avec réemploi des bétons par l'équipe de maîtrise d'œuvre (HBLA/Ville ouverte/Womenability/Alto Step) en concertation avec les habitant.e.s. tout en prenant en compte les enjeux de prévention situationnelle.

La Ville et la Métropole souhaite donner une nouvelle dimension culturelle au projet avec une double intervention sur le thème de Frida Kahlo :

- Création d'une œuvre d'art par la Ville,
- Création de mobiliers et de signalétique design sur le thème de Frida Kahlo (objet du présent marché).

à réaliser en coordination et dans la même temporalité que le réaménagement de l'esplanade par la Métropole.

Pour cette démarche culturelle, il est également attendu la participation des habitant.e.s, notamment celle des femmes et des enfants.

L'objet de la présente consultation est la désignation du prestataire qui réalisera les missions suivantes dans le cadre de la reprise de l'aménagement d'espace public de l'esplanade Jean Cagne (renommée Frida Kahlo) :

- Mission complète de maîtrise d'œuvre comprenant :
 - o Mission de base de maîtrise d'œuvre,
 - o Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre,

pour la conception et la réalisation du mobilier et de la signalétique design (surface totale de l'esplanade : 5 921 m² / coût travaux:125 000 euros hors taxes),

ainsi que :

- Une mission complémentaire 1 : Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de participation du public et plus particulièrement des femmes et des enfants
- Une mission complémentaire 2 : Communication (production de supports de communication)

Il s'agit pour le titulaire du présent marché de travailler en coordination avec l'équipe de maîtrise d'œuvre du réaménagement global de l'esplanade.

Un marché de coordination, sécurité, prévention et santé sera attribué parallèlement aux missions de maîtrise d'œuvre. Le CSPS interviendra à partir de la phase Avant-Projet. Il devra être associé au projet.

Conformément au Code des marchés publics, ce programme définit : « les objectifs que l'opération doit permettre d'atteindre, les besoins que l'opération doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement. » (Article

L.2421-2 du Code de la Commande Publique). Il fixe le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre concernant la conception fine des espaces publics et leur réalisation.

3 Le contexte urbain

3.1 La commune de Vénissieux

La ville de Vénissieux, qui fait partie de la Métropole de Lyon, est située dans le quart sud-est de l'agglomération lyonnaise, sur la rive gauche du Rhône. Ville de première couronne se situant dans la continuité directe de la ville-centre de Lyon, Vénissieux compte plus de 65 000 habitants d'après le dernier recensement de 2016.

Jusqu'au début du siècle, Vénissieux était un village à dominante rurale. L'industrie, notamment de produits chimiques, s'implante dès le tout début du XX^e siècle dans son hameau.

La ville a connu cette configuration jusqu'au début de l'industrialisation dans les années 1910-1920.

À partir de 1910, différents types d'industries (automobiles, métallurgiques...) se sont installées à Vénissieux. Cette industrialisation a favorisé la venue à Vénissieux d'une main d'œuvre ouvrière issue d'un exode rural qui a fait doubler la population entre 1910 et 1920.

La population de la ville de Vénissieux va également doubler au lendemain de la deuxième guerre mondiale aux débuts des années 1960 pour atteindre près de 30 000 habitants, alors même qu'il est difficile de loger les ouvriers des nouvelles industries qui s'implantent sur le territoire de la ville.

Très rapidement la mobilisation d'organismes d'HLM, à qui sont dévolus les financements nécessaires, ont recours aux procédés de préfabrication et à la méthode dite du « chemin de grue » vont permettre d'aligner des tours et des bâtiments de grande longueur.

Puis, dès le milieu des années 1970 avec le déclin économique, la situation sociale et urbaine des grands ensembles se dégrade. De plus, le développement de l'accession à la propriété permet aux couches moyennes de la population de migrer vers d'autres secteurs, laissant dans les grands ensembles les habitants n'ayant pas les moyens financiers de partir. La composition de ces quartiers change et les déséquilibres sociaux s'accroissent.

3.2 Les quartiers du plateau des Minguettes à Vénissieux

L'urbanisation du Plateau des Minguettes s'est réalisée à partir de 1960 sur de grands espaces agricoles. En 1973, l'essentiel de la ZUP est bâti, comptabilisant 9 200 logements au total, dont 7 500 (80%) de type HLM.

Le plateau des Minguettes est créé sur un site haut, visible depuis le lointain avec une morphologie urbaine sans relation particulière avec les tissus existants du centre bourg et des autres quartiers résidentiels. Il compte de nos jours près de 22 000 habitants et s'est développé autour de l'Avenue Jean Cagne et du centre commercial «Vénissy», véritable cœur et lieu de rencontre du Plateau des Minguettes. Le parc locatif social avoisine 77 % des logements sur le plateau des Minguettes et 50% à l'échelle de la commune.

Le premier Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU) a permis entre 2005 et 2015, notamment sur la ZAC Armstrong, la transformation de la silhouette urbaine du Plateau avec l'arrivée du tramway T4, la démolition de 711 logements, la réhabilitation de 2 600 logements, la livraison de 541 logements et l'installation de nouveaux commerces et entreprises.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ambition pour le quartier politique de la ville Vénissieux Minguettes - Saint Fons Clochettes se décline au travers des 6 orientations suivantes :

- Favoriser le développement économique et l'attractivité du territoire en diversifiant les fonctions et en proposant une offre éducative de qualité ;
- Diversifier l'offre d'habitat ;
- Mailler le plateau avec les deux centres villes de Saint-Fons et Vénissieux ;

- Réduire la coupure du boulevard Yves Farge ;
- Optimiser les qualités paysagères du site ;
- Rechercher une optimisation de l'offre Transport en commun.

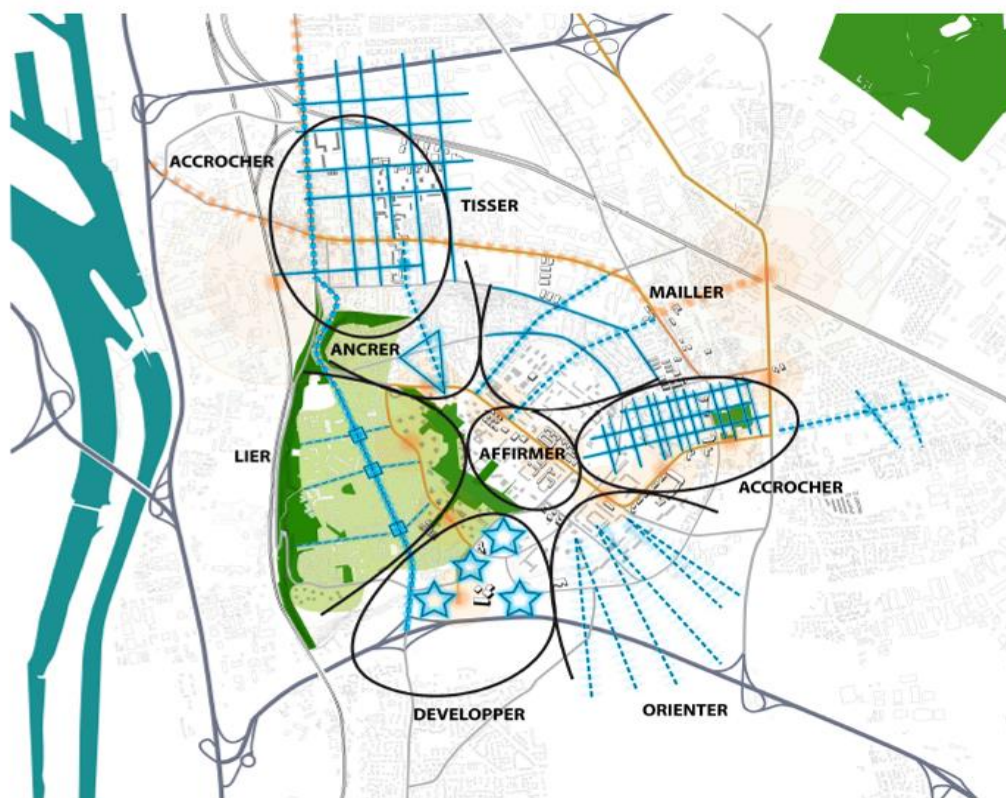


Figure 1 : Illustration des orientations territoriales du NPNRU 2015 – 2030
Vénissieux Minguettes - Saint Fons Clochettes

3.3 La ZAC Armstrong

La ZAC Armstrong est un projet du premier PNRU mais s'inscrivant naturellement dans le projet de territoire du NPNRU.

L'îlot Armstrong est situé dans le périmètre de l'ancienne ZUP des Minguettes à Vénissieux, le long de l'Avenue Jean Cagne et face à l'ancien centre commercial de Vénissieux faisant l'objet de la ZAC Vénissieux. Il est encadré des avenues du 8 mai 1945, Division Leclerc et de la rue Pierre Dupont.

Rappel du contexte d'origine :

- Un quartier résidentiel voué exclusivement à l'habitat social.
- Un quartier enclavé, replié sur lui-même, avec de nombreuses voies en impasse.
- Un quartier composé de trois grandes tours (12 étages) entourées de barres (4 à 6 étages).
- Des taux de vacance très élevés sur les tours qui ont motivé la décision de les démolir.
- Un quartier bien situé, en face de Vénissieux et bordé par l'avenue Jean Cagne.

Les axes de travail :

- Renouveler l'habitat par démolition – reconstruction et la réhabilitation des bâtiments conservés, pour favoriser les parcours résidentiels.
- Composer de nouvelles unités résidentielles autour de jardins privés.

- Introduire de la mixité résidentielle.
- Désenclaver le quartier et l'ouvrir sur l'avenue Jean Cagne, la ligne de tramway T4 et le futur centre de quartier Vénissy.
- Renforcer l'identité urbaine du quartier par la requalification complète des espaces publics, (nouvelles rues, mail piétonnier et jardin public).

Le programme de construction validé en juillet 2006 dans le dossier de création de ZAC s'élevait à 16 400 mètres carrés de SHON habitat répartis comme suit :

- 9 000 mètres carrés de logements locatifs sociaux, soit 55 %,
- 5 400 mètres carrés de logements intermédiaires ou en accession, soit 33 %,
- 2 000 mètres carrés de bureaux et services 12 %

Les études de réalisation (2007-2008) ont permis de fiabiliser le dossier et ont conduit à une densification du site ainsi qu'à une diversification des produits développés ; ainsi, le programme de construction a été revu pour atteindre 23 400 m² de SHON répartis comme suit :

- 16 100 mètres carrés de logements locatifs sociaux, soit 69 %,
- 6 700 mètres carrés de logements intermédiaires ou en accession, soit 29 %
- 600 mètres carrés de bureaux, soit 2 %

Cette optimisation du programme de construction visait en outre d'intégrer les nouveaux bâtiments de manière plus cohérente par rapport à l'existant par des gabarits adaptés.

Le programme des équipements publics de la ZAC est constitué par l'ensemble des travaux d'équipement et l'ensemble des aménagements d'espaces publics desservant la ZAC :

- Une esplanade plantée,
- Un mail, porteur d'usages ludiques et de déambulation,
- Requalification et création de voirie et réseaux divers

4 Les différentes étapes constitutives du projet urbain

Le projet urbain a été défini par étapes successives :

- le schéma directeur du GPV établi en 2001 par l'agence Antoine Grumbach et associés, le travail de composition réalisé par l'atelier Thierry Roche et Olivier Poette en décembre 2004 et l'étude de faisabilité technique réalisée par le Bérin en 2005 ont permis la présentation du projet à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.
- La convention ANRU a été signée par l'ensemble des partenaires du projet le 10 Mai 2005.
- par la suite, un ensemble d'études pré-opérationnelles (analyse environnementale de l'urbanisme, programmation de logements, étude d'impact), menées entre 2005 et 2006 ont permis de préciser le plan de composition urbaine et la programmation urbaine sur ce quartier.

L'ensemble de ces éléments a permis au Grand Lyon de créer sur le quartier Armstrong une zone d'aménagement concerté (ZAC). Le dossier de création de la ZAC a été approuvé en juillet 2006.

L'équipe Urbino / Anne Gardoni a ensuite établi le CPAUP de la ZAC en novembre 2007.



Figure 2 : Extrait du CPAUP (Équipe Urbino / Atelier Gardoni)

Une mission d'esquisse a ensuite été confiée au cabinet ADP Dubois. L'esquisse des espaces publics de la ZAC a été remise au maître d'ouvrage en février 2009.



Figure 3 : Esquisse des espaces publics de la ZAC Armstrong (ADP Dubois) et principe de découpage des îlots

Une décision de conduite de la ZAC en régie a été prise par la maîtrise d'ouvrage (Grand Lyon) en juillet 2009.

Une mission d'architecte en chef et de suivi de la qualité environnementale pour l'aménagement de la ZAC a été notifiée le 14 juin 2010 au groupement Gautier+Conquet/Adret conduisant à l'établissement du CPAUEP.

La première mission de maîtrise d'œuvre a été notifiée le 17 février 2010 au groupement Gautier+Conquet/ICC/Les éclairieurs.



Figure 4 : Plan masse de l'opération - Synthèse des études de composition urbaine et de maîtrise d'œuvre - Gautier+Conquet/Adret

En 2016, un nouveau marché d'architecte en chef a été confié à CFAUA (Cécile Fourneron) pour l'accompagnement à la commercialisation des derniers lots (suivi du chantier lot 2, et suivi des commercialisations des lots 4 et 5)

5 Les avancées du projet

5.1 250 ménages relogés et 405 logements démolis



5.2 300 logements réhabilités et résidentialisés

Les immeubles de 4 à 6 étages qui ont été conservés sont propriétés de Lyon Métropole Habitat (LMH). Ils se situent en pourtour du quartier, et ont fait l'objet d'une importante réhabilitation. L'agence de gestion de ces logements se trouve au sein du périmètre de la ZAC Armstrong au 32 bis de l'avenue Jean Cagne.



Une des deux barres adressées 26 à 32 avenue Jean Cagne

Les espaces extérieurs des immeubles conservés, à usage de stationnement, ont été résidentialisés en 2015 par Lyon Métropole Habitat. Ces aménagements ont permis la clarification et la qualification de ces espaces.



5.3 Espaces publics réalisés (Programme des équipements publics de la ZAC)

Les aménagements ont été réalisés en deux phases.

5.3.1 Phase 1 : 2012/2013

Livraisons de :

- L'esplanade le long de l'avenue Jean Cagne,



- Les trottoirs Est de l'avenue du 8 mai 1945



- Les trottoirs nord de l'avenue Division Leclerc



- La rue Pierre Dupont ouverte sur l'avenue Jean Cagne



- Le mail piéton Jorge Semprun



5.3.2 Phase 2 Juin 2016

Livraisons de :

- La voie nouvelle est-ouest Georges Charpak



- La voie nouvelle (sens unique sud-nord – double sens cyclable) Jorge Semprun qui longe à l'ouest la mail Jorge Semprun



Esplanade Jean Cagne à Vénissieux – MOE – Programme

5.4 Programme de construction neuf de la ZAC

5.4.1 Bureaux réalisés



L'agence de Lyon Métropole Habitat (LMH)
32 bis avenue Jean Cagne



La Maison des projets (équipe GPV
Ville/Métropole)
20 avenue Jean Cagne

5.4.2 Programmes de logements

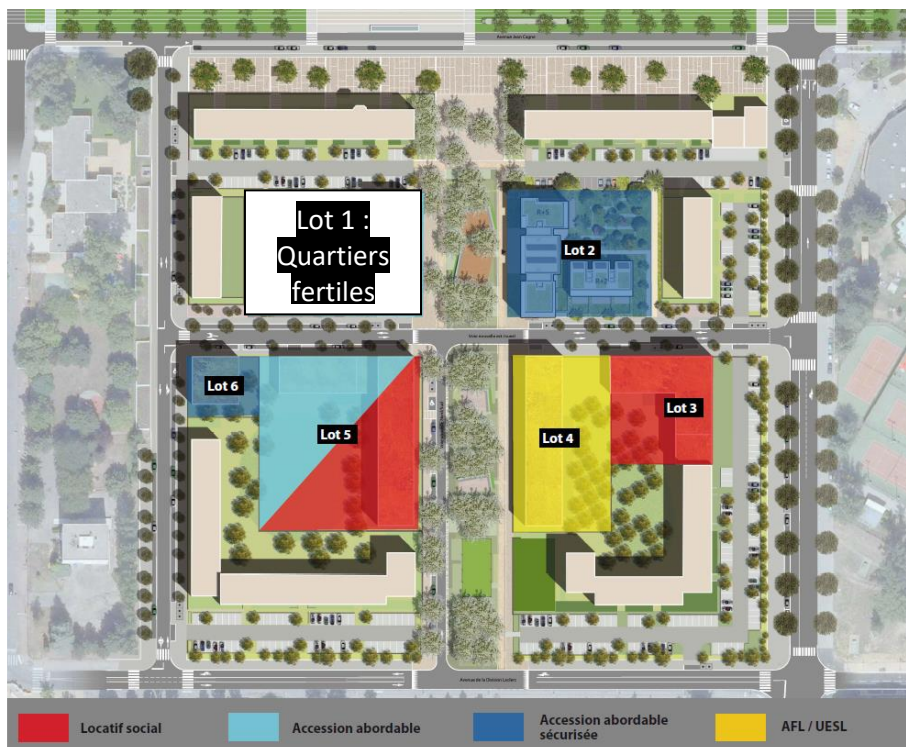


Figure 5 : Programmation globale des logements illustrée par la Métropole sur la base du plan masse de l'opération – Le programme du [redacted] a été abandonné en juin 2021 au profit de la mise à disposition du lot pour l'appel à projets Quartiers fertiles de l'ANRU

Lot 6 : 23 logements en accession abordable sécurisée
Livré en septembre 2015
Maîtrise d'ouvrage : LMH
Architecte : AFAA



Lot 3 : 72 logements locatifs sociaux
Livré en juin 2016
Maîtrise d'ouvrage : Lyon Métropole Habitat (LMH)
Architecte : AFAA



Lot 2 : 38 logements en accession abordable sécurisée
Livré en 2018
Maître d'ouvrage : Rhône Saône Habitat
Architecte : Atelier Paris



Lot 4 : 48 logements locatifs intermédiaires PLI
Livré en 2020
Maître d'ouvrage : Alliade dans le cadre du transfert d'une compensation AFL
Architecte : HTVS



Lot 5 : 37 logements en accession sociale et 37 logements locatifs sociaux
Construction en cours – livraison mars 2023
Maître d'ouvrage : LMH
Architecte : Dumetier Design



5.4.3 Lot 1 : Ilot de fraîcheur

Commercialisation de logement abandonnée pour création d'un espace ilot de fraîcheur dans le cadre de l'appel à projet Quartiers fertiles de l'ANRU

Livré fin juillet 2023 :

- Aménagement du site par la Métropole avec la mise en place d'un jardin collectif où seront expérimentés différents modes de cultures avec les habitants et la création d'une zone avec 2 containers permettant de mutualiser des ressources et de proposer des animations aux habitants (jardinage, alimentation)
- Animation et gestion du site : Association Le Passe Jardins en partenariat avec l'association Graines de Bio-divers-cité / accompagnement par Pistyles.



6 Reprise de l'esplanade Jean Cagne renommée Frida Kahlo

6.1 Origine de l'opération

Suite à la procédure engagée au tribunal administratif sur les bétons réalisés au sein du périmètre du présent marché, la Métropole de Lyon doit reprendre le revêtement en béton qui présente des dysfonctionnements notamment un mauvais écoulement des eaux pluviales. Les bétons similaires réalisés sur le mail Jorge Semprun ne sont pas concernés car ils avaient été réalisés par une autre entreprise, titulaire d'un marché public de travaux pour la mise en œuvre du mail Jorge Semprun.

6.2 Démarches engagées et équipe de maîtrise d'œuvre

La reprise de l'esplanade Frida Kahlo qui prévoit sa désimperméabilisation et sa végétalisation s'inscrit dans le cadre de 4 démarches :

- prise en compte du genre avec intégration des enjeux de prévention situationnelle,
- aménagement frugale avec réemploi des bétons,
- urbanisme transitoire,
- concertation des habitant.e.s.

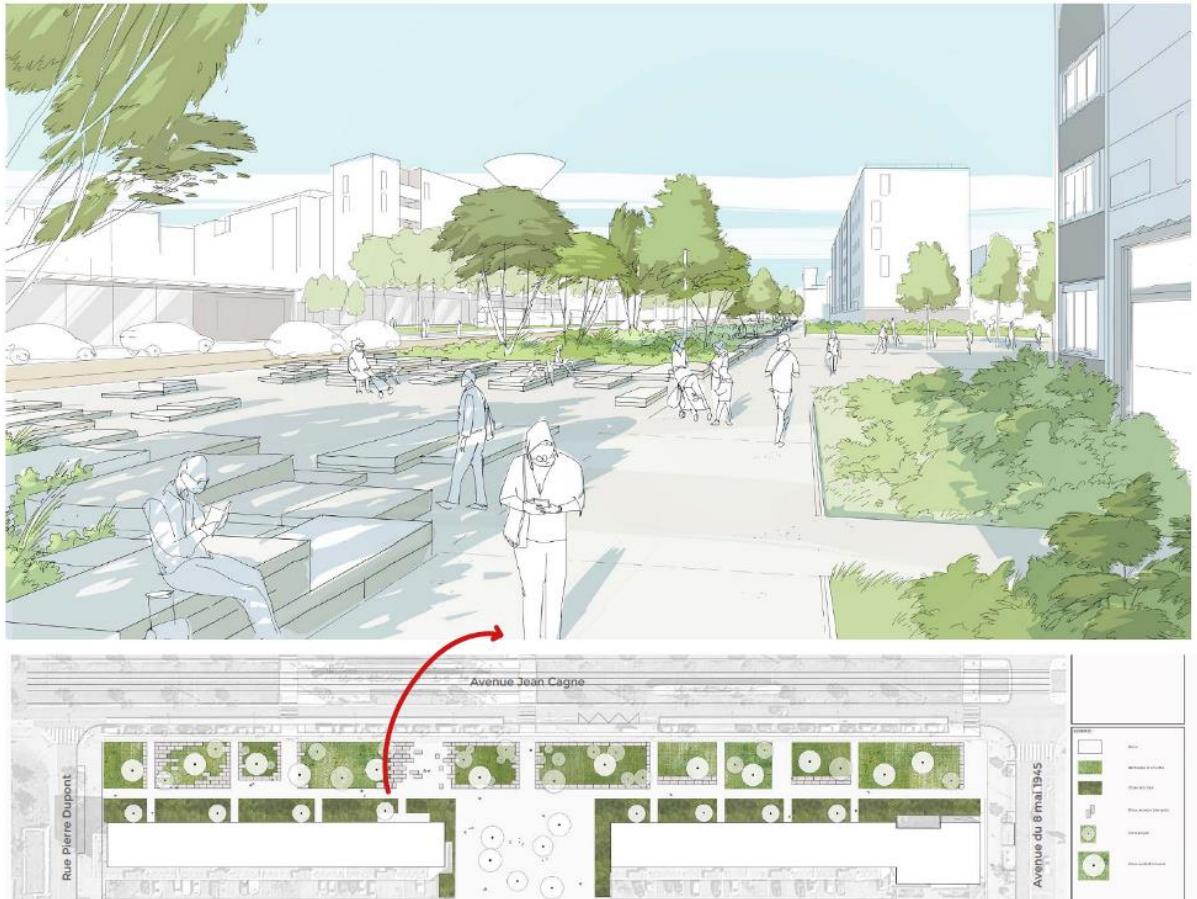
L'équipe de maîtrise d'œuvre du réaménagement de l'esplanade est composée de HBLA mandataires et de Ville Ouverte (participation/concertation), Womenability (prise en compte du genre), Alto Step (BET VRD).



6.3 Etudes préliminaires : 2 scénarios contrastés (cf études en annexes)

6.3.1 Ambiance n° 1 : la promenade jardinée

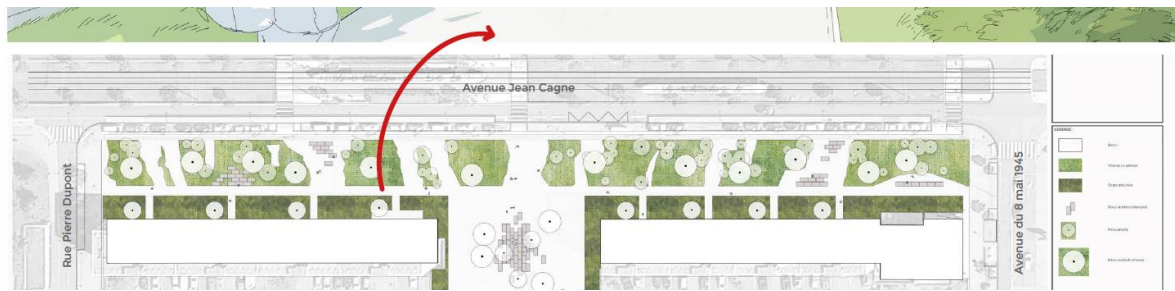
- > Carrés plantés, rythment la longueur de l'esplanade
- > Plantations denses en strates basses, arbres d'une hauteur moyenne
- > Assises en béton bordent les carrés plantés
- > Cheminements rectilignes
- > Zone centrale : quelques arbres



6.3.2 Ambiance n° 2 : Les pelouses arborées

- > Zones plantées de formes irrégulières, suivant les fissures existantes
- > Pelouse basse, arbres à haute tige
- > Assises dispersées sur les surfaces minérales et végétales
- > Cheminements plus sinueux
- > Zone centrale : quelques arbres et un "chaos rocheux" (multiples blocs de béton)





6.4 Eudes d'AVP (cf études en annexes)

Scénario issu des études préliminaires avec le test de réemploi de béton dans le cadre de l'urbanisme transitoire.



6.5 Volet concertation

2 évènements ont été organisés depuis le lancement des études de maîtrise d'œuvre du réaménagement de l'esplanade.

6.5.1 Etudes préliminaires Évènement du 12 octobre 2022 (cf dossier en annexe)

L'objectif de cet évènement était de présenter les études préliminaires de l'équipe de MOE et d'évoquer l'artiste Frida Kahlo. Cet évènement a rencontré un franc succès avec plus de 100 participants très majoritairement des femmes et des enfants. Le centre social ainsi que l'établissement public de jeunesse, l'équipe de la maison du projet étaient présents toute l'après-midi en sus de l'équipe de maîtrise d'œuvre du réaménagement de l'esplanade.



Les études préliminaires ont été présentées, le premier test d'usage et une première référence culturelle à Frida Kahlo ont eu lieu.

Synthèse de la participation en annexe dans le dossier concertation des études préliminaires.

6.5.2 Etudes AVP Évènement du 24 mai 2023 (cf dossier en annexe)

Cet évènement avait un triple objectif :

- Présenter aux habitants les études d'AVP et leur demander leur avis,
- Tester les usages sur les bancs issus du réemploi,
- Faire une première médiation culturelle avec la participation des habitants autour de Frida Kahlo.

La Métropole a missionné Marine Dautriche pour la conception graphique des pochoirs et de la communication de l'évènement.

L'évènement s'est tenu sur la totalité de l'esplanade avec une participation des habitants à la peinture au sol d'extraits d'œuvres de l'artiste Frida Kahlo.

L'évènement a été une réussite avec des beaucoup de participantes, mais aussi les jeunes de l'EPJ. Les habitant.e.s ont fait des retours très positifs sur l'animation et l'appropriation du projet par les enfants grâce à la peinture au sol.



LES AVIS DES HABITANT.E.S SUR LES ÉLÉMENTS DE L'AVP

Projet général

- > Forte appréciation de l'augmentation des surfaces végétalisées, de la plantation de nouveaux arbres et de nouvelles assises
- > Aménagements supplémentaires souhaités : une fontaine, des brumisateurs

Les assises

- > Configurations des assises en angle préférées (se retrouver à plusieurs, se voir, discuter)
- > Hauteurs moyennes et hautes des assises en béton préférées (s'asseoir et se relever plus facilement)
- > Modules complémentaires souhaités : table, dossier
- > Visibilité des assises (ton sur ton avec le sol) : point d'attention

La végétation

- > Essences souhaitées : des fleurs en pieds d'immeuble
- > Plantation de nouveaux arbres : plusieurs alertes sur les allergies au pollen

L'urbanisme temporaire

- > Forte appréciation de la dimension participative de la pose (convivialité, présence des familles) et du résultat esthétique (couleurs, gaieté)
- > Connaissance de Frida Kahlo de certain.e.s jeunes et adultes (projets scolaires, intérêt personnel)

6.6 Intégration des accès pompiers aux façades bâtiments LMH sur l'esplanade

L'aménagement des espaces publics de la ZAC Armstrong dessinés par l'agence Gautier + Conquet prévoyait la défense incendie des immeubles de l'avenue Jean Cagne par les parkings à l'arrière des immeubles de Lyon Métropole Habitat (14 au 32 avenue Jean Cagne).

Le laboratoire de la voirie de la Métropole a confirmé que l'esplanade n'est pas adaptée (épaisseur des bétons + structure de sol au regard de la végétalisation prévue) à la circulation des pompiers. Or les entrées par l'arrière du bâtiment ont été condamnées pour des raisons de sécurité et il n'est pas envisageable de rétablir ces accès.

- ➔ Il est nécessaire d'aménager une voie échelle conforme aux exigences des pompiers au nord des bâtiments du côté de leur actuelle entrée.
- ➔ Cet aménagement pourra s'implanter sur la bande en pied d'immeuble appartenant à LMH (conserver la bande d'entretien).

Cet aménagement nécessitera une signalétique importante telle que préconisée par les services de secours et d'incendie :

« La signalétique (horizontale et verticale) mise en œuvre doit absolument être très exhaustive et non interprétable afin que la voie échelle puisse être identifiable sans aucun doute, dès la livraison des aménagements, ainsi que dans le temps afin d'éviter que des aménagements ponctuels par les gestionnaires des espaces puisse modifier de quelques façons qu'il soit l'accessibilité et la signalétique de la voie échelle. »

6.7 **Objet du présent marché : compléments de mobilier et de signalétique designs sur le thème de Frida Kahlo à concevoir en concertation avec les habitants**

Il s'agit ici de s'inscrire dans le projet global de réaménagement de l'esplanade Frida Kahlo en cours de conception par l'équipe de maîtrise d'œuvre du réaménagement de l'esplanade. Le titulaire du présent marché devra prendre en compte les études du MOE Espaces publics, s'y adapter et coordonner son intervention avec celle du MOE Espaces publics.

Complément de mobilier :

- Ajouts de compléments (assise, dossier, repose pieds etc) aux assises en béton réemployé, pour en améliorer le confort,
- Installation de tables au vu de leur importance dans une démarche d'inclusion du genre.

Signalétique :

- des différents équipements du quartier des Minguettes au sein duquel l'esplanade Frida Kahlo est centrale,
- la signalétique technique de la voie pompiers pour s'harmoniser avec le reste de la signalétique.

Démarche de prise en compte du genre et participation des habitants à poursuivre sur ce volet.

7 Organisation

7.1 Modalités de réalisation des espaces publics : convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

L'opération d'aménagement de l'espace public de l'esplanade Frida Kahlo relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage :

- La Métropole de Lyon, au titre de ses compétences mentionnées à l'article L.3641-1 du code général des collectivités territoriales, notamment en matière de voiries et réseaux associés.
- La Ville de Vénissieux, au titre de ses compétences générales et notamment en matière d'espaces verts, de cheminements piétons, de places publiques, de fontaine à boire, toilettes publiques, d'éclairage public et de vidéoprotection.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, cette opération pourrait être réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole de Lyon, qui agira en tant que « maître d'ouvrage unique de l'opération ».

À cet effet, une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) pourrait être signée entre la Métropole de Lyon et la Commune de Vénissieux, au regard de leurs compétences respectives. Elle précise les modalités d'intervention de la Métropole de Lyon et plus particulièrement de sa Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Urbaine en tant que maître d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble de l'opération d'aménagement d'espace public.

La conception de l'éclairage public de voirie et de la vidéoprotection sera réalisée par la Métropole de Lyon. À ce stade des études il n'y a pas besoin de modification de l'éclairage public.

Les facturations des dépenses afférentes à la CTMO devront nécessairement faire apparaître la répartition des dépenses entre les ouvrages afin de permettre la mise en œuvre de la convention.

7.2 Le pilotage de la mission

L'opération est conduite, sous la procédure de ZAC, en régie directe, par la Direction de La Maîtrise d'Ouvrage Urbaine (DMOU) au sein de Délégation Urbanisme et Mobilités (DUM) de la Métropole de Lyon, maître d'ouvrage.

Le pilotage est assuré par le chef de projets de la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Urbaine (DMOU). Le chef de projets assure le pilotage technique et financier de l'opération des études de maîtrise d'œuvre, jusqu'au suivi du parfait achèvement des travaux. Il conduit également l'ensemble des démarches administratives, réglementaires, juridiques et financières nécessaires à l'avancement du projet.

7.3 Les instances de conduite du projet

En raison de la nature de l'intervention sur un site politique de la ville couvrant l'ensemble du périmètre de la ZAC Armstrong, faisant l'objet de financements multiples régis par la convention

ANRU (métropole de Lyon, ville de Vénissieux, ANRU, conseil régional), le pilotage du projet s'inscrit dans les instances partenariales pilotées par l'équipe du Grand Projet de Ville.

L'équipe de direction du projet à l'échelle du plateau de l'ancienne ZUP des Minguettes est installée à la Maison du Projet (20 avenue Jean Cagne). Elle est mandatée par la Métropole de Lyon – Direction du Pilotage Urbain, par la Ville de Vénissieux et par l'État (Direction Départementale du Territoire, correspondante ANRU) et a en charge :

- Le pilotage et la coordination du projet global de renouvellement urbain de l'ancienne ZUP des Minguettes pour le compte des différents partenaires associés au projet, suivi du planning d'ensemble,
- La mise en place, l'animation et la cohérence des dispositifs de concertation-communication avec les habitants,
- L'animation et le pilotage du volet social du projet.

La conduite de ce projet directeur global incombe à la Maison du Projet par le biais de différentes instances :

- Groupe Technique Urbain
- Comité de Pilotage (COPIL) associant les directeur, élus et l'État.

Le volet culturel spécifique dans le cadre du réaménagement de l'esplanade fera l'objet d'un comité technique animé par la Métropole pour coordonner les interventions culturelles de la Ville et de la Métropole en lien avec les études de maîtrise d'œuvre du réaménagement de l'esplanade.

La préparation de supports et la participation du maître d'œuvre désigné d'espace à ces instances pourront être exigées en tant que de besoin.

7.4 Les personnes à associer dans le cadre de la mission

Les partenaires techniques à associer à l'opération sont :

- **La maîtrise d'œuvre et notamment Womenability pour la prise en compte du genre dans le cadre du réaménagement de l'esplanade Frida Kahlo,**
- Le concepteur de l'œuvre d'art pour la Ville de Vénissieux,
- La Ville de Vénissieux, au titre de ses compétences notamment en matière d'urbanisme, d'éclairage public, de vidéosurveillance, d'espaces verts, de culture,
- L'équipe de la Maison des projets,
- Lyon Métropole Habitat, propriétaire des logements locatifs sociaux adressés avenue Jean Cagne ;
- **La Métropole de Lyon, notamment les services urbains et supports, la mission pour l'égalité femmes-hommes etc ;**
- Le SYTRAL ;
- Les concessionnaires de réseaux ;
- Tous les acteurs jugés nécessaires pour la bonne réalisation du volet culturel et de l'espace public, tel que le conseil de quartier, le centre social, le centre d'art etc.

7.5 Remise ultérieure d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage attache une grande importance à la prise en compte des **modalités de gestion ultérieure dans la conception et la mise au point du projet. La maîtrise d'œuvre consultera durant les études d'études préliminaires, d'avant-projet et projet tous les gestionnaires afin notamment de s'assurer de la prise en compte de leurs contraintes de gestion ultérieure.**

Il sera tenu d'élaborer à l'issue de la phase de conception un plan patrimonial et de gestion future et de fournir un DOE constitué de manière spécifique pour répondre aux besoins et à l'organisation des différents services gestionnaires.

Les plans de recollement devront être établis selon les prescriptions des services gestionnaires afin de pouvoir les intégrer à la base de données de la Métropole.

7.6 Le CSPS

Un marché de coordination, sécurité, prévention et santé sera attribué. Il interviendra à la fois

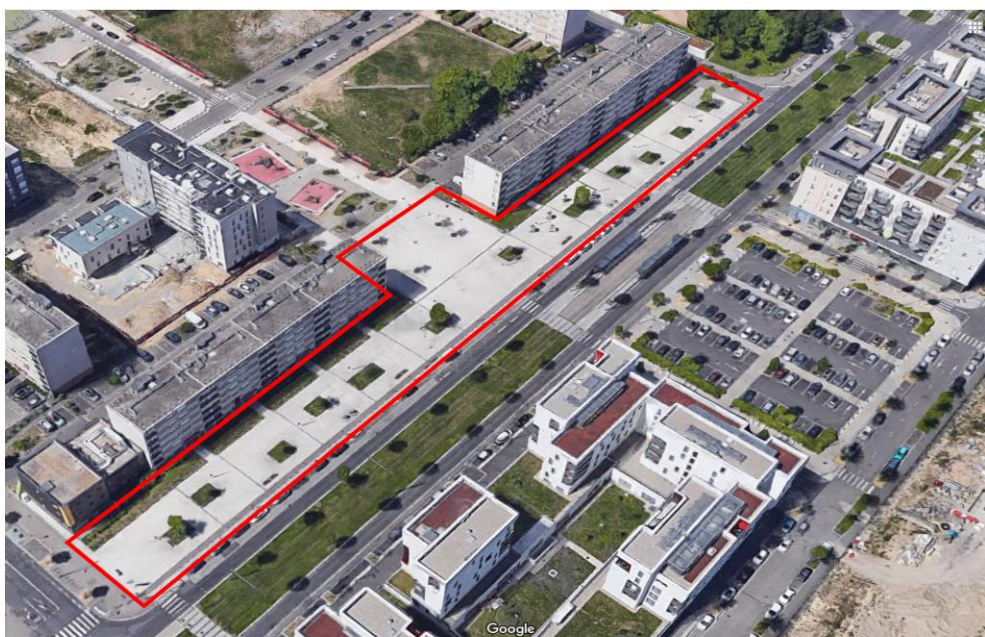
pour le réaménagement global de l'esplanade que pour le présent marché et pour l'œuvre d'art si celle-ci est installée simultanément aux travaux de la Métropole.

8 Méthode, calendrier, coût et le périmètre de prestation

8.1 Le périmètre

La surface à traiter : 5 921 m² tel que représentée schématiquement ci-après :

ZAC Armstrong - Esplanade Frida Kahlo à Vénissieux



Périmètre d'intervention de la maîtrise d'œuvre designer d'espace

8.2 Les coûts et contenu de l'opération

Le montant estimatif des travaux est de 125 000 euros hors taxes pour les travaux de mobilier design et les éléments de signalétiques.

Cette enveloppe doit permettre de financer la totalité des travaux et du mobilier décrits à l'article 6.7 du présent inclus dans le périmètre opérationnel :

- La totalité des travaux pour l'installation des mobiliers et compléments de mobilier correspondant au périmètre opérationnel,
- Toutes les installations ou les travaux provisoires ou de préfiguration ou support à l'animation du site dans le cadre de démarche d'urbanisme transitoire,
- Création de prototypes,
- Les travaux préparatoires,
- Les ouvrages d'art le cas échéant,
- Tous réseaux secs ou humides (télécommunications, éclairage public, vidéoprotection, WC public le cas échéant, eau potable, assainissement, eau pluviale, fontaine à boire, chauffage urbain etc) y compris déplacements éventuels de réseaux et d'armoires techniques rendus nécessaires par la mise en œuvre du projet.

La recherche d'optimisation de l'enveloppe financière est affichée comme une réelle volonté des collectivités locales pour la mise en œuvre de l'opération. Dans le cadre des études de conception, la maîtrise d'œuvre designer d'espace devra ainsi s'attacher à proposer des solutions de traitement et de mise en œuvre réduisant le coût du projet, et **prendre en compte**

l'inflation sur les prix des matières premières, si nécessaire au moyen de variantes.

Cette exigence s'applique également à la gestion future des espaces publics et réseaux ; la maîtrise d'œuvre participera à l'évaluation des coûts de gestion future, en particulier en fournissant un découpage sectoriel des quantités des différents ouvrages, matériaux, etc...

8.3 Méthode et compétences requises

En cas d'équipe de maîtrise d'œuvre de design d'espace, celle-ci désignera dans son offre un interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage et de ses partenaires responsables des prestations dues au marché,

Sauf cas de force majeure, ce chef de mission sera présent à toutes les réunions techniques relatives à la mission pour lesquelles il aura été convié par la Métropole, la Maison du Projets ou la Ville.

Le chef de mission rédigera les comptes-rendus de toutes ces réunions et les enverra sous 5 jours à la Métropole pour accord avant diffusion.

8.4 Calendrier et délais

La durée globale du marché est estimée à 20 mois.

Les délais de chaque élément de mission de maîtrise d'œuvre sont précisés à l'article 15 de l'acte d'engagement et s'inscrit dans le planning prévisionnel très contraint :

- Choix de la maîtrise d'œuvre designer d'espace : Novembre 2023,
- Notification du marché de maîtrise d'œuvre designer d'espace : Décembre 2023,
- Études de conception avec participation des habitant-e-s : Janvier à mai 2024,
- Consultation des entreprises de travaux : Juin 2024 à Septembre 2024,
- Travaux : Octobre à Décembre 2024.

Le titulaire devra faire preuve d'autonomie dans sa mission en phase de conception et de réalisation, notamment lors de la phase de rencontre des partenaires de l'étude et futurs gestionnaires. Il devra rendre compte de ces rencontres au maître d'ouvrage.

Les prix inscrits à l'acte d'engagement sont réputés intégrer l'ensemble des dépenses nécessaires à la bonne exécution de la prestation, notamment la participation du titulaire à toutes les réunions nécessaires et ses frais de déplacements correspondants, l'établissement des comptes-rendus et les actions de participation du public et d'animation du site.

8.5 Contraintes de chantier

Il sera nécessaire de conserver l'accessibilité aux immeubles d'habitation (14 au 32 avenue Jean Cagne), à la Maison des projets (20 avenue Jean Cagne) et à l'agence de Lyon Métropole Habitat (32 bis avenue Jean Cagne), et permettre la gestion des ordures ménagères (collecte des ordures ménagères par les espaces réservés au sein du stationnement le long de l'avenue Jean Cagne en bordure de l'esplanade) pendant la durée des travaux. Un phasage des travaux d'installation du mobilier et de la signalétique devra être proposé par le concepteur pour permettre une parfaite organisation du chantier.

9 Présentation des missions

Les différentes missions sont décrites précisément dans les annexes techniques du programme.

9.1 Mission complète de maîtrise d'œuvre

9.1.1 Mission de base de maîtrise d'œuvre

La mission est une mission de base en rénovation d'infrastructure au sens du code de la commande publique articles L2431-1, R2431-24 à R2431-31 et R2431-16 à R2431-18 avec les particularités décrites en annexes techniques. Elle comprend les éléments de mission suivants : études préliminaires (EP), avant-projet (AVP), projet (PRO), assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), visa des études d'exécution (VISA), DET, OPC, AOR et GPA.

Elle apportera une réponse urbaine, paysagère, technique et économique, en prenant en compte le genre et la prévention situationnelle décrit au présent programme en cohérence avec les études de cadrage urbain.

9.1.2 Mission d'Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)

L'OPC assure la prise de contact, la construction du projet et le suivi de l'ensemble des travaux nécessaires. La mission OPC du MOE recouvre les travaux réseaux réalisés par le marché de travaux, les marchés à bons de commandes ou par les concessionnaires ou gestionnaires de réseaux en maîtrise d'ouvrage propre, pour le réaménagement de l'esplanade et pour les travaux dans le cadre de la démarche d'urbanisme transitoire.

La Mission d'OPC mettra plus particulièrement l'accent sur l'harmonisation dans le temps et l'espace des différents intervenants, notamment avec les travaux conçus par l'équipe de maîtrise d'œuvre du réaménagement de l'esplanade, ou l'installation de l'œuvre d'art.

9.2 Missions complémentaires

9.2.1 Mission complémentaire n°1 : Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de participation du public et plus particulièrement des femmes et des enfants

- Phases conception : rencontres et association du public dans le cadre d'une conception de mobilier mobilisant de la médiation culturelle pour expliquer les références à Frida Kahlo, et plus particulièrement des femmes et des enfants au travail de conception du mobilier et de la signalétique, en lien avec les services et établissements culturels de la Ville
- Phase réalisation : visites de chantier si c'est pertinent, par exemple dans le cadre d'un échantillon ou de la visite d'une usine
- Intégration d'une clause dans les marchés de travaux pour favoriser l'employabilité des femmes, en écho à ce qu'il sera fait dans le cadre des autres marchés de travaux pour le réaménagement de l'esplanade

Des outils de participation mobilisables à chaque étape :

- Évènement avec animation sur site sur le thème du mobilier urbain,
- Ateliers de travail,
- Marches exploratoires et/ou marches sensibles
- Réunions publiques en présence des élu-e-s,
- Le travail avec les acteurs du territoire
- S'inscrivant dans :
 - o un dispositif de communication affichant explicitement la démarche interpellant les femmes et des enfants pour susciter leur participation,
 - o l'organisation des instances de participation attentive au genre (variation des horaires et jours des réunions).

9.2.2 Mission complémentaire n°2 : Communication (conception et réalisation des supports de communication)

- Conception de support de communication (affiche annonçant le ou les évènements de concertation, les travaux sur le thème de Frida Kahlo)
- Fourniture des supports de communication à réaliser par le titulaire du présent marché. Attention pas de marché disponible à la Métropole pour la fabrication des supports de communication sauf en papier au format A3, A4 et A5.

10 Le programme

Le présent programme doit permettre :

- la définition du rôle symbolique et fonctionnel respectif des différents mobiliers et signalétique,
- une réflexion sur leurs vocations et leurs usages en prenant particulièrement en compte le genre et la prévention situationnelle,
- une approche culturelle,
- l'identification des contraintes et exigences environnementales, techniques, de mise œuvre, économiques et financières.

10.1 Les enjeux de prise en compte du genre et de la prévention situationnelle élargie à l'ensemble des (ré)aménagement futurs dans le cadre d'une démarche participative

L'esplanade Frida Kahlo est la façade du quartier Armstrong, situé en centralité par rapport au plateau des Minguettes. Elle est un espace de circulation très importante du au grand nombre d'équipements aux abords du quartier, en lien avec le mail Jorge Semprun support d'aires de jeux, et à la rive sud de l'arrêt de tram T4. C'est également le parvis de 8 entrées d'immeuble de LMH.

10.1.1 Prise en compte du genre

Il est important que la conception de cet espace prenne en compte les besoins des femmes/filles à tous les âges de la vie, afin de favoriser :

- L'égalité de pratique entre les femmes et les hommes pour donner aux femmes toute leur place dès la conception de l'aménagement pour permettre son appropriation.
- La prise en compte des enjeux de prévention situationnelle,

La Charte des espaces publics délibérées par la Métropole de Lyon le 26 juin 2023 pose les grandes ambitions politiques de la Métropole de Lyon à intégrer dans la conception et la réalisation des projets d'espaces publics. Parmi ces grandes ambitions, la prise en compte de la place des femmes dans l'espace public illustre l'ambition de la Métropole de proposer des espaces publics où chacun puisse trouver sa place et s'exprimer pour rendre la ville plus solidaire et inclusive. Dans ce cadre, la Ville et la Métropole souhaitent que cette opération « esplanade Frida Kahlo » soit pilote en la matière et qu'elle soit le reflet de la mise en œuvre de la Charte afin de répondre à cette ambition politique.

Dans ce cadre, la concertation ne devra pas se limiter aux aménagements et devra bien prendre en compte les activités et les usages de l'espace par les femmes et les enfants. Il est également demandé que la concertation puisse faire participer les enfants qui sont très souvent accompagnés des femmes et dont la bonne intégration dans l'espace permet aussi une bonne intégration des femmes. La concertation devra favoriser la participation féminine en veillant à répartir les temps de parole et en portant une attention aux sujets abordés afin de garantir une dimension égalitaire.

Le titulaire du présent marché doit donc disposer de compétences pour la prise en compte du genre qu'il devra mettre à profit pour traduire dans sa prestation les enjeux de prise en compte du genre, à toutes les étapes du projet, ainsi que les enjeux de prévention situationnelle.

10.1.2 Prévention situationnelle

La démarche de prévention situationnelle s'inscrit dans le contexte de prise en compte du genre et répond également à une vraie problématique sur le site qui souffre de rodéos et d'une économie parallèle. Il importe, dès la conception, d'anticiper ces conflits et de permettre une cohabitation harmonieuse entre les usagers en portant notamment une attention particulière aux ambiances et à la qualité urbaine, dans l'organisation et l'aménagement de l'espace public.

10.2 Le programme de création de mobilier et de signalétique design sur le thème de Frida Kahlo

10.2.1 Démarche design sur le thème de Frida Kahlo

Les attendus pour ce mobilier est qu'il s'inscrive dans une démarche de design d'espace. Le design d'espaces, comme son nom l'indique, consiste à concevoir un environnement extérieur ou intérieur, public ou privé, de façon à ce que cet ensemble soit fonctionnel, mais aussi à vocation esthétique et ornementale.

Il s'agit ici dans un objectif de conception de mobilier et signalétique, par des matériaux, de la couleur, de la typographie, de contribuer à l'identité de l'esplanade renommée Frida Kahlo.

10.2.2 Mobilier : Compléter les assises conçues par la maîtrise d'œuvre en béton réemployé du site (éléments principaux)

10.2.2.1 Assises

L'équipe de maîtrise d'œuvre du réaménagement de l'esplanade a conçu des assises avec les bétons issus du site. Il convient d'y ajouter des équipements de confort de posture, tel que des accoudoirs, repose-pieds, dossiers.... Ces compléments aux assises permettront de faire varier les matériaux des assises en béton, pour répondre au confort selon la météo.

10.2.2.2 Tables

Le test réalisé lors de l'évènement a révélé le besoin de tables en sus des assises pour diversifier les usages notamment ludiques. Elles devront être conçues en cohérence avec les assises pour un confort d'usage et harmonisées esthétiquement.

10.2.2.3 Autres sous réserve

Le titulaire aura la possibilité de proposer d'autres mobiliers dans la limite du budget travaux et du planning de l'opération. Ils seront soumis à validation. À noter de plus que la mission étant lancée en décalé par rapport à la conception de l'esplanade, et ces travaux devant être réalisés concomitamment à l'esplanade

10.2.3 Signalétique

10.2.3.1 Des équipements du quartier (élément secondaire)

Il s'agit de signaler les différents équipements du quartier des Minguettes au sein duquel l'esplanade Frida Kahlo est centrale.

10.2.3.2 Signalétique des accès des véhicules d'incendie et de secours (élément réglementaire)

L'aménagement de la voie pompier devra répondre aux attentes des services de secours et

d'incendie :

« La signalétique (horizontale et verticale) mise en œuvre doit absolument être très exhaustive et non interprétable afin que la voie échelle puisse être identifiable sans aucun doute, dès la livraison des aménagements, ainsi que dans le temps afin d'éviter que des aménagements ponctuels par les gestionnaires des espaces puisse modifier de quelques façons qu'il soit l'accessibilité et la signalétique de la voie échelle. »

La signalétique devra être conçue en lien avec la maîtrise d'œuvre du réaménagement de l'esplanade pour répondre aux normes attendues, en lien avec les services de secours et d'incendie.

10.2.4 Construire le projet avec la participation des habitants

Cette mission s'inscrit dans une démarche d'appropriation citoyenne. Les enjeux du projet sont très centrés sur les fonctionnalités diverses de cet espace public en sus de son aspect esthétique et environnemental. La maîtrise d'œuvre designera prendra en compte le contexte de l'intervention et veillera à être attentif à l'implication des citoyens en relation avec la Ville de Vénissieux.

La démarche peut alors impliquer :

- le conseil d'habitants du secteur,
- les acteurs culturels intéressés,
- les acteurs de l'enfance,
- le centre social,
- etc...

tout au long des études et notamment dans les principales étapes : depuis la mobilisation et la sensibilisation jusqu'aux modalités de mises en œuvre et de réalisation.

À la demande de la Ville, le maître d'ouvrage souhaite instaurer les conditions d'un dialogue maîtrise d'œuvre/citoyens, simple et respectueux, non seulement en permettant aux habitant.e.s (notamment les enfants) d'être impliqués et informés dans le parti pris design et culturel, d'appréhender les enjeux, voire de pouvoir accompagner dans les étapes du projet.

Les ouvrages proposés, par sa symbolique et son mode de mise en œuvre de sa réalisation, veillera à articuler le fait de la conception et le fait d'habiter le quartier comme le projet par une logique de partage.

Phase conception - Programme minimum prévisionnel :

- 1 ou 2 réunions avec des habitants (riverains, conseil de quartier, conseil citoyen ou autre instance participative),
- 1 événement sur une demi-journée, le mercredi après-midi au stade des études AVP qui sera l'occasion de présenter les études PRO du réaménagement de l'espace public et le projet d'œuvre d'art de la Ville, y organiser des ateliers

Phase chantier : visite de chantier si c'est pertinent, par exemple dans le cadre d'un échantillon ou de la visite d'une usine

10.2.5 Communication du projet

Communication de ce volet du projet en concertation et dans la continuité de la communication du reste de l'opération de réaménagement de l'esplanade Jean Cagne renommée Frida Kahlo et la charte espace public de la Métropole conçue par l'équipe de MOE et de Marine Dautriche ci-annexée.

Le présent titulaire devra fournir la conception et la réalisation des supports (sauf affiches A3 et A4 et flyers A5 le cas échéant).

10.3 Les matériaux du mobilier en vue de sa gestion et pour sa pérennité, et de la signalétique

Le mobilier proposé par le concepteur devra répondre aux mêmes critères de qualité, de pérennité d'aspect et de tenue dans le temps, dans un objectif de coût d'entretien réduit. Il est nécessaire

d'anticiper sur les éventuels actes de vandalisme.

Les matériaux ne sont pas imposés, mais ils devront être très résistants, esthétiques et conformes aux normes en vigueur, ce qui supposera une étape de test des prototypes.

Mobilier :

La maîtrise d'œuvre devra proposer un mobilier adapté aux différents usages du site : complément d'assises (assise, dossier etc), tables, etc... Ces éléments seront validés par les services urbains de la Métropole et de la Ville de Vénissieux.

La gestion de mobilier non standard posant problème au service voirie de la Métropole qui a des marchés à l'échelle de la Métropole et ne peut gérer du mobilier spécifique, il pourra être demandé que le mobilier dans le cadre du présent marché soit conçu à partir de produits standards afin de faciliter le remplacement d'éléments détériorés ou défectueux.

Les 2 scénarios proposés au stade des études préliminaires pourraient se distinguer par une proposition avec du mobilier standard et une avec du mobilier non standard. Mais dans les 2 cas, la résistance et les facilités d'entretien seront un critère central.

Signalétique :

La signalétique est gérée par la Ville de Vénissieux. Il conviendra qu'elle soit validée par ses soins.

10.4 Démarche environnementale

Conscients des enjeux environnementaux actuels, la Métropole de Lyon et la Ville de Vénissieux souhaitent réaliser une opération exemplaire sur le plan environnemental. À cette fin, il est demandé à la maîtrise d'œuvre d'intégrer dans sa démarche les points suivants :

10.4.1 Matériaux durables et réutilisation de matériaux

L'objectif est d'utiliser des matériaux qui ont un impact écologique limité, que ce soit au niveau de leur mode de production, provenance et composition. La question de leur gestion (**durée de vie 10 minimum**) et entretien (facilité d'entretien) est essentielle.

10.4.2 Les modes actifs et la prévention situationnelle

La maîtrise d'œuvre devra être attentif aux modes doux qu'il convient de conforter par des aménagements spécifiques correspondant aux cheminements déjà existants.

Les nouveaux usages de modes actifs devront être intégrés dans les nouveaux espaces publics (mobilier, lieu de pause...). La prévention situationnelle est primordiale pour éviter les mésusages des deux roues et le stationnement sauvage.

10.4.3 Une conduite de chantier intégrant les contraintes du site

La maîtrise d'œuvre veillera particulièrement à la tenue exemplaire du chantier au regard du contexte de centralité du plateau des Minguettes.

De plus le site est habité et occupé. Les habitants ont déjà vécu l'aménagement initial de l'esplanade en 2013. Il s'agira de planifier les interventions pour minimiser la gêne occasionnée en permettant le maintien des accès aux logements, l'agence LMH et la maison des projets et en garantissant la sécurité des habitants. LMH et l'équipe du GPV sera concertés pour l'organisation des travaux.

11 LES ANNEXES

11.1 Jointes au DCE

- Annexe 1 : Étude ESSP
- Annexe 2 : Étude d'usage
- Annexe 3 : Etudes EP et évènement
- Annexe 4 : Etudes AVP et évènement
- Annexe 5 : Affiche évènement présentation études AVP et document de présentation des études AVP aux habitants

11.2 Consultables sur internet

- Ville de Paris :

<https://www.paris.fr/pages/genre-et-espace-public-18033>

1^{er} guide lancé le 10 octobre 2016 qui présente les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire :

<https://cdn.paris.fr/paris/2019/07/24/f32f1e5394528bc95cda66493f913ba3.pdf>

2^{ème} guide lancé le 7 mai 2021 présentant les bonnes pratiques en proposant une approche égalitaire et mixte des politiques urbaines.

<https://www.paris.fr/pages/un-nouveau-guide-pour-mieux-integrer-le-genre-dans-l-espace-public-17624>

3^{ème} guide lancé le 22 juin 2023 : <https://cdn.paris.fr/paris/2023/06/21/36829-3e-guide-genre-et-espace-interactif8light2-9NRN.pdf>

- Référentiel conception et gestion des espaces publics 2010

- La Charte des espaces publics -Métropole de Lyon

- Schéma directeur accessibilité grand Lyon